



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 16.06.2023

Numéro de publication: HR02-1005771041

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Trait d'Union SA, Genève

Trait d'Union SA
c/o FIDACTION FISC-COMPTA SA
Rue des Eaux-Vives 23
1207 Genève

Trait d'Union SA, à Genève, CHE-107.371.231 (FOSC du 06.03.2023, p. 0/1005694052).
Nouveau but: en Suisse et à l'étranger: l'exécution de mandats fiduciaires et fiscaux, l'organisation, la tenue, la révision, le contrôle, l'expertise et la surveillance de comptabilités, la constitution et l'administration de sociétés, la gérance de biens; l'offre de conseils dans les domaines économique et du marketing; l'organisation d'ateliers conférences, la conception et l'édition de magazines et ouvrages professionnels; l'exercice de toute activité dans le domaine immobilier, notamment l'acquisition, la détention, la gestion, le financement, la mise en valeur et l'aliénation de biens immobiliers, ainsi que toutes activités et services liés dans ce domaine, à savoir l'étude, la planification, la promotion, le pilotage et la réalisation de constructions de toute nature, à l'exclusion de toute opération portant sur des biens immobiliers de nature résidentielle en Suisse. La société peut effectuer soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières (à l'exception des opérations prohibées par la LFAIE), en suisse et à l'étranger, se rattachant directement ou indirectement à son but ou de nature à en favoriser le développement. Elle peut créer des succursales et des filiales en Suisse et à l'étranger. La société peut également accorder des prêts à ses actionnaires et/ou se solidariser/cautionner ou se porter-fort des prêts consentis par des tiers à ses actionnaires. Le capital-actions de CHF 100'000 a été libéré ultérieurement à concurrence d'un montant de CHF 50'000. Capital-actions: CHF 100'000, libéré à concurrence de CHF 100'000, divisé en 500 actions de CHF 200, nominatives, liées selon statuts.
Communication aux actionnaires: écrite (courrier recommandé, fax, email ou tout autre moyen de communication électronique) ou au besoin Feuille Officielle Suisse du Commerce. Suppression de la disposition relative à la reprise de biens envisagée suite à l'abrogation de l'art. 628 aCO. Nouveaux statuts du 07.06.2023. Caballero Loubet Igor et Caballero Loubet Lury signent désormais individuellement.

Registre journalier no 11261 du 13.06.2023

Précédente publication dans la FOSC: no 45, Date: 06.03.2023

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Genève